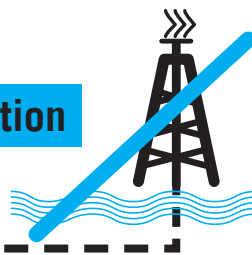


Pour affirmer son refus

De l'exploration et de l'exploitation

des gaz et huiles de schiste



HISTORIQUE DU PERMIS DU BASSIN D'ALES

Le 1^{er} mars 2010, Monsieur Borloo, alors ministre de l'écologie, octroie par arrêté un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures (PERH) sur notre région à une société pétrolière suisse, la Société Mouvoil, c'est le permis dit du Bassin d'Alès.

Ce permis se situe au sud de l'Ardèche et au nord du Gard et s'étend sur 13 communes et 215 km². C'est une région qui vit économiquement essentiellement grâce à l'agriculture et au tourisme.

2011. Création des collectifs citoyens contre les gaz et huiles de schiste en Ardèche et dans le Gard. Les collectifs ardéchois et gardois du permis Bassin d'Alès se regroupent en un intercollectif dit "Gardéchois". Ils bénéficient de la coopération de nombreux élus, de tous les maires, d'une très grande partie de la population et en particulier des agriculteurs.

18 août 2012. La Société Mouvoil dépose une déclaration de travaux en préfectures du Gard et de l'Ardèche.

Les habitants et leurs élus expriment massivement leur refus de tous travaux exploratoires lors de fortes mobilisations à Nîmes et à Privas.

6 octobre 2012. Grâce à cette mobilisation, un entretien est accordé par Madame Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Les élus et les représentants des collectifs réaffirment leur opposition à toute exploration pétrolière.

Madame Batho prend connaissance du dossier établi par la commission scientifique des collectifs montrant les ambiguïtés du projet présenté par la société Mouvoil et ordonne une mission d'expertise sur ce permis.

Mouvoil accepte de retarder ses travaux dans l'attente des conclusions de cette mission.

5 décembre 2012, le secrétaire général de la préfecture du Gard reçoit les représentants des collectifs ardéchois, des maires, de la commission scientifique des collectifs et des membres de l'intercollectif gardéchois, qui rappellent qu'ils ne sauraient se contenter d'une expertise qui ne permettrait pas d'éliminer formellement tout risque d'exploration en vue d'une future exploitation aux techniques polluantes et destructrices pour l'environnement, quelles qu'elles soient.

13 août 2013, les élus et les collectifs prennent connaissance du résultat de l'expertise.

Le rapport reprend sans aucune restriction les arguments de Mouvoil et conseille de commencer la sismique dès cet automne. Actuellement, la société Mouvoil dit envisager l'exploitation d'huiles lourdes, il s'agit d'une exploitation extrêmement polluante, nécessitant l'usage de grandes quantités d'eau chauffée à plus de 250° et de fluidifiants chimiques très toxiques.

Les pétroliers savent que la zone comporte en profondeur des couches géologiques qui pourraient contenir des hydrocarbures de roches mères : gaz de schiste ou gaz de houille, mais la fracturation hydraulique étant interdite, ils n'avouent pas leurs réelles intentions.

16 août : les collectifs réunis ont décidé d'organiser un rassemblement de protestation le jour de la remise officielle du rapport, le 30 août, et appellent les populations à se joindre à eux.

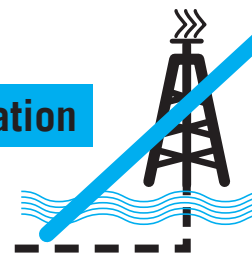
Plus d'info sur le site :
<http://www.stopaugazdeschiste07.org>
Et sur le site d'alerte Gardéchois :
www.bassindales.fr

Août 2013

Pour affirmer son refus

De l'exploration et de l'exploitation

des gaz et huiles de schiste



HISTORIQUE DU PERMIS DU BASSIN D'ALES

Le 1^{er} mars 2010, Monsieur Borloo, alors ministre de l'écologie, octroie par arrêté un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures (PERH) sur notre région à une société pétrolière suisse, la Société Mouvoil, c'est le permis dit du Bassin d'Alès.

Ce permis se situe au sud de l'Ardèche et au nord du Gard et s'étend sur 13 communes et 215 km². C'est une région qui vit économiquement essentiellement grâce à l'agriculture et au tourisme.

2011. Création des collectifs citoyens contre les gaz et huiles de schiste en Ardèche et dans le Gard. Les collectifs ardéchois et gardois du permis Bassin d'Alès se regroupent en un intercollectif dit "Gardéchois". Ils bénéficient de la coopération de nombreux élus, de tous les maires, d'une très grande partie de la population et en particulier des agriculteurs.

18 août 2012. La Société Mouvoil dépose une déclaration de travaux en préfectures du Gard et de l'Ardèche.

Les habitants et leurs élus expriment massivement leur refus de tous travaux exploratoires lors de fortes mobilisations à Nîmes et à Privas.

6 octobre 2012. Grâce à cette mobilisation, un entretien est accordé par Madame Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Les élus et les représentants des collectifs réaffirment leur opposition à toute exploration pétrolière.

Madame Batho prend connaissance du dossier établi par la commission scientifique des collectifs montrant les ambiguïtés du projet présenté par la société Mouvoil et ordonne une mission d'expertise sur ce permis.

Mouvoil accepte de retarder ses travaux dans l'attente des conclusions de cette mission.

5 décembre 2012, le secrétaire général de la préfecture du Gard reçoit les représentants des collectifs ardéchois, des maires, de la commission scientifique des collectifs et des membres de l'intercollectif gardéchois, qui rappellent qu'ils ne sauraient se contenter d'une expertise qui ne permettrait pas d'éliminer formellement tout risque d'exploration en vue d'une future exploitation aux techniques polluantes et destructrices pour l'environnement, quelles qu'elles soient.

13 août 2013, les élus et les collectifs prennent connaissance du résultat de l'expertise.

Le rapport reprend sans aucune restriction les arguments de Mouvoil et conseille de commencer la sismique dès cet automne. Actuellement, la société Mouvoil dit envisager l'exploitation d'huiles lourdes, il s'agit d'une exploitation extrêmement polluante, nécessitant l'usage de grandes quantités d'eau chauffée à plus de 250° et de fluidifiants chimiques très toxiques.

Les pétroliers savent que la zone comporte en profondeur des couches géologiques qui pourraient contenir des hydrocarbures de roches mères : gaz de schiste ou gaz de houille, mais la fracturation hydraulique étant interdite, ils n'avouent pas leurs réelles intentions.

16 août : les collectifs réunis ont décidé d'organiser un rassemblement de protestation le jour de la remise officielle du rapport, le 30 août, et appellent les populations à se joindre à eux.

Plus d'info sur le site :
<http://www.stopaugazdeschiste07.org>
Et sur le site d'alerte Gardéchois :
www.bassindales.fr

Août 2013